

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1611 1<sup>er</sup> août 2007

## **SOMMAIRE**

Italfortune International Advisors S.A 77295
Jasper Broker S.A
Lamint S.à r.l
Les Bambinos Sàrl
Le Varesine S.à r.l
L.P. International S.A 77291
Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A.
77328
Orascom Luxembourg
Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à
r.l
Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à
r.l
Pandea S.A
R.E. Qualification S.A
Restaurant Pizzeria Flora S.àr.l 77327
Ristretto Investments S.à r.l
<b>SBIC Investments S.A</b>
SMIS International SA77284
Standard International Holdings S.A 77286
Traduction.lu S.à.r.l
United Bargain Société de Participations
S.A
Vaulux International S.A
Village S.A
Village S.A
Village S.A
Village S.A
White Investment S.A



## Club 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 19.909.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2007

Résolution unique

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jose Manuel Esteves Goncalves, né le 24 mars 1978 à Braga (P), demeurant L-4275 Esch-sur-Alzette 6, place de la Paix

En remplacement de:

Monsieur Sébastien Sarra, né le 16 juin 1973 à Thionville, commerçant, demeurant à L-2149 Luxembourg, 102, rue Emile Metz.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075458/785/20.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

## Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076569/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09694. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Lamint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.462.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juin 2007

Première résolution

L'assemblée des associés accepte la démission d'un gérant, M. Luca Gallinelli.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de nommer Madame Gabrielle Mingarelli, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France) demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la fonction de gérant, son mandat ayant la même échéance que celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent administratif

Signature

Référence de publication: 2007076513/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



## HECF Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076570/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09695. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Domaine Paradisu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 86.485.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour DOMAINE PARADISU SA

Signature

Référence de publication: 2007076563/1651/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09187. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

# Village S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.662.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

**Signatures** 

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007076589/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09420. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Crystal Palace Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076519/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08915. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



## Hightech Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 107.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076512/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08902. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## SMIS International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 85.120.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour SMIS INTERNATIONAL SA

Signature

Référence de publication: 2007076560/1651/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09191. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Les Bambinos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Hautcharage, 5, rue de Schouweiler.

R.C.S. Luxembourg B 81.799.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076555/3457/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10224. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Village S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.662.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007076590/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09423. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



## Village S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.662.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007076587/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09416. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

# HEVAF Master A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076573/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09684. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Domaine de la Garde, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 114.465.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour DOMAINE DE LA GARDE SA

Signature

Référence de publication: 2007076562/1651/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09184. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

#### R.E. Qualification S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076457/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08882. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



## Bluefire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.660.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 18 mai 2007

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

BLUEFIRE S.A.

F. Georges / A.-M. Pratiffi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007075635/5710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

## Standard International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 04 mai 2007, M. Denis Frank Dugmore, c/o STANDARD BANK PLC, Cannon Bridge House, 25, Dowgate Hill, GB-London EC4R 2SB, a été nommé Administrateur en remplacement de M. Timothy George Wheeler, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009. La démission de l'Administrateur M. Maurice Raphael Hickey du 21 juillet 2006 à été ratifiée. De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de six à cinq.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007075858/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

## SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 4 mai 2007, M. Denis Frank Dugmore, C/O STANDARD BANK PLC, Cannon Bridge House, 25, Dowgate Hill, GB-London EC4R 2SB, a été nommé Administrateur en remplacement de M. Timothy George Wheeler, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009. La démission de l'Administrateur M. Maurice Raphael Hickey du 21 juillet 2006 à été ratifiée. De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de six à cinq.

Luxembourg, le 14 mai 2007

Pour SBIC INVESTMENTS S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007075855/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



## Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 116.373.

#### **EXTRAIT**

En vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 1 <sup>er</sup> mars 2006, la société OUTLET MALL GROUP HOLDING S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-97.674, étant l'associé unique de la société OUTLET MALL SUB GROUP HOLDING NO.3 S.à r.l., a transféré son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2007076452/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Austria Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.433.

## **EXTRAIT**

En vertu d'une résolution du conseil de gérance adoptée le 20 février 2006, la société OUTLET MALL HOLDING S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-95.977, étant l'associé unique de la société AUSTRIA OUTLET MALL HOLDING S.à r.l., a transféré son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007076467/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

# Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 116.478.

## **EXTRAIT**

En vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 1 <sup>er</sup> mars 2006, la société OUTLET MALL GROUP HOLDING S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-97.674, étant l'associé unique de la société OUTLET MALL SUB GROUP HOLDING NO.4 S.à r.l., a transféré son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007076456/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



## France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M.Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 104.661.

#### **EXTRAIT**

En vertu d'une résolution du conseil de gérance adoptée le 20 février 2006, la société OUTLET MALL HOLDING S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-95.977, étant l'associé unique de la société FRANCE OUTLET MALL HOLDING (NO.2) S.à r.l., a transféré son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007076460/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

# Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2007

L'Assemblée accepte la démission de la société EUREFI de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommé comme nouvel administrateur avec effet immédiat

Madame Martine Bonnefond, attachée d'administration universitaire, demeurant au Lieu dit «Les Ronins», F-38 830

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 juillet 2010.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076133/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Christa Intershipping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 62.982.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2007 nous vous prions d'apporter le changement suivant au registre de commerce:

- 1) La démission de Monsieur Taddëus Henri Maria Van Laak, demeurant à NL-3311 CD Dordrescht, Hooikade 10 est accepté de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.
- 2) En remplacement est nommé administrateur et administrateur délégué avec signature individuelle à partir de cette date; Monsieur Gérard Eduard Pierre O'Herne, consultant, né le 6 juillet 1969, demeurant à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Pour mention aux fins de publication au mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Référence de publication: 2007076615/637/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



## HEVAF Gartmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076574/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09690. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Vaulux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 65.828.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour VAULUX INTERNATIONAL SA

Signature

Référence de publication: 2007076557/1651/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09698. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Village S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.662.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007076588/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09419. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

#### Jasper Broker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076510/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08890. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



## Le Varesine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 106.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076576/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09783. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Hawley Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 66.929.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour HAWLEY CONSULTANTS SA

Signature

Référence de publication: 2007076558/1651/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09194. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 avril 2007 a décidé:

- de prendre note de la démission de Messieurs Yassine Bouhara et Frank Langer,
- de renouveler les mandats de:

Monsieur Freddy Bräusch, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Monsieur Werner Burg, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Monsieur Klaus-Michael Vogel, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renouveler le mandat de:

ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour DB PLATINUM II, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007075842/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



## B.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.673.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2007 que:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né le 13 mai 1966 à Milano (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510; Monsieur Michele Canepa, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Genova (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510, et Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, née le 1 er juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510 ont été nommé administrateurs en remplacement de Monsieur Fausto Tarozzi, de Monsieur Marco Tarozzi et de Monsieur Emer Barbieri, démissionnaires.

Leur mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Fausto Tarozzi s'est démis de sa fonction d'administrateur-délégué.
- MAYFAIR TRUST Sàrl, ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé nouveau commissaire en remplacement de AUDIT TRUST S.A., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2013.
- Le siège social est transféré du 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075623/5878/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

#### White Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076462/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08968. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

# L.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076446/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



## Pandea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.845.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076448/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## United Bargain Société de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.035.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2005, les mandats des administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann et Christoph Kossmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 11 juin 2007

Pour UNITED BARGAIN SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007075851/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

## Orascom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.494.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique a l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2007

Après avoir constaté et accepté la démission comme gérant présentée avec effet au 27 février 2007 par Monsieur Alain Peigneux, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique a décidé de nommer avec effet au 27 février 2007 et pour une durée indéterminée Madame Catherine Koch, née le 12 février 1964 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire.

Suite à cette nomination, le Conseil de Gérance de la Société se présente désormais comme suit:

- Madame Laetitia Antoine, employée privée, née le 30 mars 1973 à Woippy (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Madame Catherine Koch, general manager, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**MERCURIA SERVICES** 

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076111/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



## CEREP Bac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 111.533.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEREP BAC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of € 12,500.-, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.533 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 18 October 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 274, dated 7 February 2006 (page 13148) (the «Memorial C»), (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended for the last time pursuant to a notarial deed drawn up by the undersigned notary on 30 January 2006, published in the Memorial C, number 1009, dated 23 May 2006 (page 48396).

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list, that the 250 shares representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.
- III. The shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.
  - IV. The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

1) To amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

2) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

#### Sole resolution

The Shareholders resolve to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

# SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de CEREP BAC S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de € 12.500,-, ayant son siège social à 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.533, et constituée en vertu d'un acte reçu le 18 octobre 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 274 en date du 7 février 2006 (page 13148) (le «Mémorial C») (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte notarié dressé par le notaire soussigné le 30 janvier 2006, publié au Mémorial C, numéro 1009 en date du 23 mai 2006 (page 48396).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par les comparants de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- III. Les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et avoir renoncé aux exigences de convocation et formalités. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour.
  - IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

1) Modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Après délibération, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

# Résolution unique

Les Associés décident de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.



Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 2.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, Relation: LAC/2007/10409. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076231/211/134.

nee de publication. 2007 07 023 1721 17 13 1.

(070083062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Italfortune International Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.734.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 avril 2007, a décidé:

- de ratifier la cooptation avec effet au 31 octobre 2006, de Monsieur Lucio Menestrina en remplacement de Monsieur Mauro Scalfi, démissionnaire en date du 6 octobre 2006;
  - de prendre note de la démission de Monsieur Luigi Angelo avec effet au 25 octobre 2006;
- de ratifier la cooptation avec effet au 27 mars 2007, de Monsieur Emanuele Giustini en remplacement de Monsieur Vito Squicciarini, démissionnaire en date du 26 mars 2007;
  - de renouveler les mandats de:
  - M. Ettore Fumagalli, FUMAGALLI SOLDAN, Via Meravigli 16, I-20122 Milan
  - M. Roberto Rho, BANCA POPOLARE ITALIANA, Via Polenghi Lombardo 13, I-26900 Lodi
  - M. Dario Sorini, BANCA POPOLARE ITALIANA, Via Polenghi Lombardo 13, I-26900 Lodi
  - M. Lucio Menestrina, BANCA POPOLARE ITALIANA, Via Polenghi Lombardo 13, I-26900 Lodi
  - M. Emanuele Giustini, BANCA POPOLARE ITALIANA, Via Polenghi Lombardo 13, I-26900 Lodi
  - en qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2008;
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de ERNST & YOUNG, Luxembourg, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2007.

Pour ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS S.A., Société Anonyme RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme Signatures

Référence de publication: 2007075840/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



## ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 15, rue du Kalchesbrück. R.C.S. Luxembourg B 36.326.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire 15 mai 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Simon Simoudis, Chairman of the board of Director and Managing Director de la société INFORMER S.A., demeurant à Sperhiados Str., 39, 16673 Voula (Grèce),
- Monsieur Georges Karydis, Managing Director de la société INFORMER S.A., demeurant à Dimitros Str.26, 17456 Alimos (Grèce)

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Philippe Petit, Managing Director de la société ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT S.A., demeurante Eicherfeld 7, L-1462 Luxembourg, Administrateur-Délégué
- Monsieur Dimitri Pervanoglou, Manager of the Financial and Administrative services du GROUPE INFORMER S.A., demeurant à Olympou, 50, Athènes, 15235 Vrilissia (Grèce)

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076128/534/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

En date du 25 avril 2007 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Thomas Melchior de sa fonction d'administrateur en date du 24 avril 2007, et nomme en remplacement Monsieur Ilias Georgopoulos avec effet au 25 avril 2007,
  - de réélire:
  - M. Steve Georgala, MAITLAND & CO S.à r.l., 35, rue La Boétie, F-75008 Paris
- M. Jacobus Johannes Human, INSINGER DE BEAUFORT ASSET MANAGEMENT NV, Herengracht 537, NL-1017 BV Amsterdam
  - M. Ilias Georgopoulos, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-Sur-Alzette
  - M. Peter George Sieradzki, BANK INSINGER DE BEAUFORT NV, Herengracht 537, NL-1017 BV Amsterdam
- en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.
  - de réélire: ERNST & YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach
- en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Pour INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme Signatures

Référence de publication: 2007075836/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



## C Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 129.100.

## **STATUTES**

In the year two thousand seven, on the eighteenth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners, here represented by Melle Camille Valentin, jurist, professionally residing in the city of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 16, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name C HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.



- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

## Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

# III. Management - Representation

## Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) needs not to be partner(s).
  - 7.2. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

## Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

## Art. 9. Procedure.

- 9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.



- 9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

## Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

# V. Annual accounts - Allocation of profits

## Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

# Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.



## VII. General provision

#### Art. 17. General Provision.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

## Subscription-Payment

Thereupon, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

## Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- HALSEY S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg; and
- Mr Gavin John Farrell, lawyer, born in Barnet, Hertsfordshire, United Kingdom, on 23 August 1966, residing at La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands.
  - 2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a «limited partnership», existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, représenté par VCP VI GP PARTNERSHIP, un «partnership» existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, dans sa capacité de General Partner, représenté par VCP VI GP LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA et VCP VI GP (UK) LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume Uni, dans leur capacité de General Partners, ici représenté par Melle Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination C HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).



## Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

## Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.



6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement un associé.
  - 7.2 Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

## Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

#### Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenu. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

## Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.



- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

## Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - Liquidation

## Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

## Art. 17. Disposition Générale.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

## Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

## Souscription-Libération

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

## Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

## Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- HALSEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et
- Monsieur Gavin John Farrell, avocat, né à Barnet, Hertsfordshire, Grande-Bretagne, le 23 août 1966, de résidence à La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire. Signé: C. Valentin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 mai 2007. REM/2007/1202. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007. M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007076707/5770/389.

(070084082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

# Fegon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

## Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 72.287.

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 11 juin 2007 au siège social de la société FEGON INTERNATIONAL SA il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

## Résolution N º 1

L'Assemblée nomme Monsieur ABdelAziz Arab, né le 23 juillet 1976 à Metz, domicilié à Strassen (L-8030) 115, rue du Kiem, au poste d'administrateur. Le mandat de Monsieur ABdelAziz Arab en tant qu'administrateur commence le 11 juin 2007 et se termine à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

#### Résolution Nº 2

L'Assemblée nomme Monsieur ABdelAziz Arab, né le 23 juillet 1976 à Metz, domicilié à Strassen (L-8030) 115, rue du Kiem, au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel. Le mandat de Monsieur ABdelAziz Arab en tant qu'administrateur-délégué commence le 11 juin 2007 et se termine à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Bureau

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

L'actionnariat

Signature / Signature

L'Actionnaire 1 / L'Actionnaire 2

Référence de publication: 2007076486/2741/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## Cayenne Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 84.092.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

## Extrait

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société CAYENNE TRADING S.A., avec siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Christophe Zeeb, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 juin 2007. Pour extrait conforme Maître C. Zeeb Le liquidateur

Référence de publication: 2007076696/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

## H Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 129.099.

# **STATUTES**

In the year two thousand seven, on the eighteenth of May. Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners, here represented by Melle Camille Valentin, jurist, professionally residing in the city of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 16, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

# I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name H HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

# Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

# Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-



ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

## Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

# III. Management - Representation

## Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) needs not to be partner(s).
  - 7.2. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

## Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.



- 9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## IV. General meetings of partners

## Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

## Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

## Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

## Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.



# VI. Dissolution - Liquidation

## Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

#### Art. 17. General Provision.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

## Subscription - Payment

Thereupon, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately mille euros (1,000.- EUR).

#### Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- HALSEY S.à.r.I., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg; and
- Mr Gavin John Farrell, lawyer, born in Barnet, Hertsfordshire, United Kingdom, on 23 August 1966, residing at La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands.
  - 2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg.

## A comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a «limited partnership», existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, représenté par VCP VI GP PARTNERSHIP, un «partnership» existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, dans sa capacité de General Partner, représenté par VCP VI GP LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA et VCP VI GP (UK) LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume Uni, dans leur capacité de General Partners, ici représenté par Melle Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2007.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 <sup>er</sup> . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination H HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### 4. Durée

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

## Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites etentièrement libérées
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## III. Gestion - Représentation

## Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement un associé.

7.2 Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

## Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

#### Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenu. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

# IV. Assemblée générale des associés

## Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.



12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

## Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

## Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - Liquidation

# Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

## Art. 17. Disposition Générale.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

# Souscription - Libération

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

# Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

## Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- HALSEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et



- Monsieur Gavin John Farrell, avocat, né à Barnet, Hertsfordshire, Grande-Bretagne, le 23 août 1966, de résidence à La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire. Signé: C. Valentin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 mai 2007, REM/2007/1203. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007. M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007076709/5770/389.

(070084079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

## Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.673.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of the month of June Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of RISTRETTO INVESTMENTS S.àr.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, at that time residing in Mersch, on 9 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 913 of 13 September 2004. The articles of the Company have been amended for the last time by deed of M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 27 February 2007, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M <sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M <sup>e</sup> Marco Rasqué, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer M <sup>e</sup> Cynthia Martins, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all (a) nine hundred and seventy-seven thousand forty-three (977,043) class A shares and (b) fifteen thousand (15,000) class B shares, in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twenty four million eight hundred and one thousand seventy-five Euro ( $\leq$  24,801,075.-) to twenty five million three hundred and seventy-six thousand seventy five Euro ( $\leq$  25,376,075.-) by the issue of (i) twenty thousand (20,000) new shares to be denominated «class C shares» of a par value of twenty-five Euro ( $\leq$  25.-) each and (ii) of three thousand (3,000) new class D shares of a par value of twenty-five Euro ( $\leq$  25.-) each and definition of the rights and obligations of the «class C shares» and the «class D shares».

B. Subscription and payment (i) of the class C shares to be issued by BC ROQUEPLO SPRL and (ii) of the class D shares to be issued by Mr. Philippe Dulou and consequential amendment of articles 5, 6, 14 and 15 of the Company's articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

#### First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twenty four million eight hundred and one thousand seventy-five Euro ( $\leq$  24,801,075.-) to twenty five million three hundred and seventy-six thousand seventy five Euro ( $\leq$  25,376,075.-) by the issue of (i) twenty thousand (20,000) new shares to be denominated «class C shares» of a par value of twenty-five



Euro ( $\leqslant$  25.-) each to be subscribed and paid in full in cash by BC ROQUEPLO SPRL, a company incorporated and existing under the laws of Belgium under number 0443.680.57 whose registered office is at 4, rue de la Presse, 1000, Brussels, Belgium and (ii) of three thousand (3,000) new class D shares of a par value of twenty-five Euro ( $\leqslant$  25.-) each to be subscribed and paid in full in cash by Mr. Phillipe Dulou, born on 9 January 1965 in St Etienne and residing at 9, rue Suger, 75006 Paris, France.

With the approval of the shareholders, the new class C shares referred to above have been subscribed to and paid in full in cash by BC ROQUEPLO SPRL, represented by M <sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a subscription form dated 30 May 2007 which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

With the approval of the shareholders, the new class D shares referred to above have been subscribed to and paid in full in cash by Mr. Philippe Dulou, represented by M <sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a subscription form dated 30 May 2007 which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

#### Second resolution

It is further resolved to define the rights and obligations of the «class C shares» and the «class D shares». The existing class A shares and class B shares together with the new class C and class D shares are entitled to one vote each per share.

As a result of the foregoing it is resolved to amend the articles of incorporation as follows:

- 1. Article 5 shall be amended as follows:
- « **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twenty five million three hundred and seventy six thousand seventy five Euro (€ 25,376,075.-) represented by (i) nine hundred and seventy-seven thousand forty-three (977,043) class A shares,(ii) fifteen thousand (15,000) class B shares, (iii) twenty thousand (20,000) class C shares, and (iv) three thousand (3,000) class D shares, each with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-). Class A shares, class B shares, class C shares and class D shares are hereinafter together referred to as the «shares» unless the context otherwise requires.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except with respect to the transfer of shares and the distribution of annual income by the Company (including on its dissolution or liquidation) as defined in articles 6, 14 and 15.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.»

2. Article 6 shall be amended and restated as follows:

#### « Art. 6. Transfer of Shares.

- 6.1. Subject to the provisions of articles 6.4. and 6.5. below, shares are freely transferable among members.
- 6.2. Except as otherwise provided by law, the transfer of shares to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.
  - 6.3. Except as otherwise set forth in article 6.4., members may pledge their shares.

6.4.

- 6.4.1 The holders of class B and class D shares may not, and shall not agree to, transfer, mortgage, charge or otherwise dispose of the whole or any part of interest in, or grant any option or other rights over, any class B or class D shares to any person except where required or permitted so to do pursuant to these articles of incorporation.
- 6.4.2 The holders of class C shares may not, and shall not agree to, transfer, mortgage, charge or otherwise dispose of the whole or any part of interest in, or grant any option or other rights over, any class C shares to any person for a period of 5 years starting from 16 April 2007, except where required or permitted so to do pursuant to these articles of incorporation and agreed to by the board of managers.
- 6.4.3 Any transfer of class C shares, other than a transfer required or permitted by these articles of incorporation shall be subject to a pre-emption right in favour of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. as set out herein (the «Preemption Right»).

In the event that the holder of class C shares (the «Selling Holder») wishes to Transfer all or part of its class C shares to any person (including another shareholder other than RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.), the Selling Holder must first notify RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. of such contemplated Transfer in a written notice (the «Transfer Notice») setting forth (i) the name and address of the proposed Transferee (the «Proposed Transferee»), (ii) the number of class C shares to be Transferred (the «Offered Shares»); (iii) the price, payment and all other terms at which the contemplated Transfer of the Offered Shares is to be made (the «Offered Price»), (iv) any representations and warranties to be given by the Selling Holder and (v) any other useful information.

The Transfer Notice shall be countersigned by the Proposed Transferee confirming the terms of the Transfer Notice and shall be deemed to constitute an offer made to RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. to purchase all of the Offered Shares.



RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. shall have thirty (30) days from the date of receipt of the Transfer Notice to send a notice to the Selling Holder indicating whether it exercises its Pre-emption Right (the «Exercise Notice»). The Preemption Right shall be exercised for all of the Offered Shares on the terms and conditions described in the Transfer Notice.

The Offered Shares shall be purchased by RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. within thirty (30) days (unless otherwise agreed between RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. and the Selling Holder) from the expiry of the time period during which the Exercise Notice must be delivered, by delivery to RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. of a duly executed Transfer form relating to the Offered Shares purchased against payment of the Offered Price (under the same terms and conditions as provided in the Transfer Notice).

In the event that RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. waives (either explicitly, or implicitly by failing to send an Exercise Notice in a timely manner) its Preemption Right on the Offered Shares, the Selling Holder shall be entitled to proceed with the proposed Transfer to the Proposed Transferee upon terms and conditions that are not more favourable than those described in the Transfer Notice, provided that such Transfer takes place within ninety (90) days from the date on which RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. waived (or is deemed to have waived) its Pre-emption Right, failing which the rights of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. hereunder will be reinstated and the above-mentioned procedure will need to be repeated.

- 6.5. Permitted Transfers of Class B, Class C and Class D Shares. Notwithstanding the provisions of article 6.4. above, class B, class C and class D shares in the Company may be transferred:
- (a) to any person with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital; or
- (b) by the holders of class B, class C and class D shares with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital (including the consent of the holders of class A shares) to a Privileged Relation of such holder of class B or class C or class D shares; or
- (c) by any person entitled to class B or class C or class D shares in consequence of the death or bankruptcy of the holder of class B, class C and class D shares to any person or trustee to whom such holder of class B or class C or class D shares, if not dead or bankrupt, would be permitted hereunder to transfer the same; or
- (d) with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital, to the trustees of a trust of which the only beneficiaries (and the only people capable of being beneficiaries) are the party (i) who established the trust and who is transferring the relevant shares or (ii) who established the trust which is transferring the relevant shares and/or, in each case the Privileged Relations of the holder of class B or class C or class D shares;
- (e) with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital, to any company controlled by a trust referred to in paragraph (d) above provided that such company undertakes to retransfer to the transferor any shares transferred if such company ceases to be controlled by such trust; or
- (f) with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital, to any party which had transferred the relevant shares to such transferring party pursuant to these articles of incorporation;
- (g) with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital, by any party in the case of a transfer pursuant to articles 6.6. (Tag Along) and 6.7. (Drag Along).
- 6.6. Tag Along. Where a proposed purchaser has made a bona fide offer on arm's length terms to purchase shares in the Company or any Group Company which would result in an Exit Event, the proposing transferor in respect of such offer will not be entitled to sell any such shares unless the proposed purchaser(s) of such shares or any person nominated by them, in relation to each holder of class B shares, class C shares and class D shares:
- (a) shall have offered to purchase from each such holder of class B shares, class C shares and class D shares in cash if a cash offer or, if a non cash offer in the same form of consideration as that provided for in the bona fide offer, in each case all of the class B shares, class C shares and class D shares held by each such holder, such offer to remain open for a period of no less than 10 business days at a price equal to the amount which each holder of class B shares, class C shares and class D shares would be entitled to receive upon the occurrence of an Exit Event in accordance with articles 15.2.3. and 15.2.4. of these article of incorporation as if references in that Article to liquidation proceeds were references to such proceeds (the «Tag Along Price»); and
- (b) shall, in respect of any party that wishes to take up the offer referred to in paragraph (a) above, acquire from such party the shares in question at the relevant Tag Along Price simultaneously with the acquisition from the relevant proposing transferor of the shares to be sold.
- 6.7. Drag Along, (a) Where a proposed purchaser has made a bona fide offer on arm's length terms to purchase shares in the Company or any Group Company which would result in an Exit Event, holders of class A shares shall have the right to give to the holders of class B shares, class C shares and class D shares a notice (such notice to be given not less than 14 days prior to completion of such Exit Event) (a «Drag Along Notice») requiring the holders of class B shares, class C shares and class D shares to sell all of the class B shares, class C shares and class D shares held by them to such person as the holder of class A shares shall specify in the Drag Along Notice at a price (the «Drag Along Price») equal to the amount which the holders of class B shares, class C shares and class D shares would be entitled to receive upon the occurrence of an Exit Event in accordance with Article 15.2.3. and 15.2.4. of these articles of incorporation as if references in that Article to liquidation proceeds were references to such proceeds.



- (b) The Drag Along Notice shall include details of;
- (i) the identity of the proposed purchaser;
- (ii) the proposed place, date and time of completion of the proposed purchase, which shall not be less than 14 days from the date of the Drag Along Notice; and
  - (iii) the Drag Along Price.
- (c) The holders of class B shares, class C shares and class D shares shall sell all their shares referred to in the Drag Along Notice at the Drag Along Price on completion of the relevant Exit Event and otherwise on terms no less favourable than those agreed between the holders of class A shares and the proposed purchaser.
  - 6.8. Good Leaver / Bad Leaver.
- 6.8.1. If the holder of class B shares or class C shares or class D shares becomes a Leaver (unless and to the extent that RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. resolves otherwise), he shall be required to transfer to RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., or such person as RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. directs, on the date that he became a Leaver, all of the class B shares, class C shares and class D shares held by him.
- 6.8.2. The price in relation to each class B share and each class D shares to be transferred pursuant to article 6.8.1. shall be:
  - (i) if he is a Bad Leaver, the Issue Price;
- (ii) if he is a Good Leaver, the Class B Market Value for any Vested Class B Shares or the Class D Market Value for any Vested Class D Shares, as applicable, and the Issue Price for any Unvested Shares;

provided that the price will be satisfied by (i) in respect of any shares transferred at the Issue Price, the payment of an amount equal to the Issue Price of the class B shares and the class D shares on the date of such transfer and (ii) in respect of any shares transferred at the Class B Market Value and/or the Class D Market Value, by the issue of loan notes (in a form reasonably acceptable to the holder of class B shares and/or class D shares and RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.) by the Company for the balance of the amounts payable, such loan notes not being redeemable until the occurrence of an Exit Event.

- 6.8.3. The price in relation to each class C share to be transferred pursuant to article 6.8.1. shall be:
- (i) if he is a Bad Leaver, the Issue Price;
- (ii) if he is a Good Leaver (other than a Good Leaver in (iii) below), the Class C Market Value for any Vested Class C Shares and the Issue Price for any Unvested Shares;
- (iii) if a Good Leaver (where employment is terminated by TDR CAPITAL in circumstances not justifying summary dismissal in accordance with his employment agreement), the Class C Market Value without regard to vesting;

provided that the price will be satisfied by (i) in respect of any shares transferred at the Issue Price, the payment of an amount equal to the Issue Price of the class C shares on the date of such transfer and (ii) in respect of any shares transferred at the Class C Market Value, by the issue of loan notes (in a form reasonably acceptable to the holder of class C shares and RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.) by the Company for the balance of the amounts payable, such loan notes not being redeemable until the occurrence of an Exit Event.

6.9. Definitions. For the purposes of this article 6 the following terms shall have the following meaning:

Bad Leaver means a Leaver who is not a Good Leaver;

Control has the meaning attributed to it in article L. 233-3 of the French Commercial Code;

Exit Event means a Transfer of Securities of the Holding Companies and/or of the Company and/or of RISTRETTO INVESTISSEMENTS S.A.S. and/or RISTRETTO S.A.S. and/or of ALGECO S.A.S. resulting in TDR CAPITAL losing the direct or indirect Control over ALGECO S.A.S.;

Good Leaver means, in relation to the holder of class B, class C or class D shares respectively, where:

- (i) his employment, consultancy or directorship terminates in circumstances of his ill-health, disability, retirement at normal retirement age or death, or in any other circumstances as determined by TDR CAPITAL LLP; or
- (ii) his secondment, employment, consultancy or directorship is terminated by TDR CAPITAL or any affiliated entity of TDR CAPITAL LLP in circumstances not justifying summary dismissal in accordance with his service agreement;

Group Company means RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. and each and any of its subsidiaries from time to time;

Holding Companies means RISTRETTO MANAGERS S.àr.l. and RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (i.e. in particular any company controlled by TDR CAPITAL and becoming a direct or indirect shareholder of the Company) together with any of their successors and assignees;

Issue Price means twenty-five Euro (€ 25.-) per class B, class C and class D share (as applicable);

Leaver means either a Good Leaver or a Bad Leaver;

Leaving Date means the date on which the holder of class B, class C or class D shares becomes a Leaver or such later date as RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. may determine;

Class B Market Value means the market value of the class B shares transferred pursuant to 6.8.2. (ii) as at the Leaving Date reasonably determined by RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.;



Class C Market Value means the market value of the class C shares (a) transferred pursuant to 6.8.3. (ii) and 6.8.3. (iii) as at the Leaving Date and (b) achieved on an Exit Event, to be determined in both cases in connection with the Enterprise Value of the Company (as reasonably determined by RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. in the case of a Leaving Date) and the return attributed to the holder(s) of class C shares in accordance with the table below. For this purpose, in determining Enterprise Value there shall be added back any distributions received by TDR (in its capacity as shareholder) from RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS after the subscription date, except for those distributions financed by an increase in Financial Debt which would not result in a change to Enterprise Value.

Enterprise Value (EV)	Class C Market Value if Leaving Date or Exit Event occurs less than 12 months from 16 April 2007	Class C Market Value if Leaving Date or Exit Event occurs more than 12 months from 16 April 2007
< € 1,400,000,000	. Issue price	Nothing
€ 1,200,000,000	. Not applicable	Issue Price if Group annualised result as at September 2007 < € 173m (Note 1 below)
€ 1,400,000,000		
€ 1,300,000,000	. Not applicable	Issue Price if Group annualised result as at September 2007 > € 173m (Note 1 below)
€ 1,400,000,000		
€ 1,400,000,000	. Issue Price plus 1% of EV > € 1,400,000,000	Issue Price plus 1% of EV > € 1,400,000,000
€ 1,449,999,999		
€ 1,450,000,000	. € 1,000,000	€ 1,000,000
€ 1,499,999,999		
€ 1,500,000,000	. € 1,000,000 plus 2% of EV > € 1,500,000,000 (capped at € 2,000,000)	€1,000,000 plus 2% of EV > €1,500,000,000
€ 1,599,999,999	·	
€ 1,600,000,000	. € 2,000,000	€3,000,000 plus 3% of EV > €1,600,000,000
> € 1,700,000,000	. € 2,000,000	€6,000,000 plus 1% of EV > €1,700,000,000

Note 1 - LTM OPERATIONAL EBITDA of combined group (defined as shown in the RISTRETTO Board book, not financial statements), including results of acquisitions on an annualised basis from 30 September 2007 back twelve months to reflect the EBITDA that would form the basis of a disposal; Class D Market Value means the market value of the class D shares transferred pursuant to 6.8.2. (ii) as at the Leaving Date reasonably determined by RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.:

Class B Material Underperformance means on a given date, a situation where on the preceding year end, the amount of earnings before interest, tax, depreciation of the ELLIOTT GROUP Companies (comprising RISTRETTO GROUP (UK) LIMITED and each of its subsidiaries at the date the class B shares are subscribed for) decreased by capital expenditure incurred by the ELLIOTT GROUP Companies was less than 85% of the target amount for such year mentioned in the agreed budget;

Class D Material Underperformance means on a given date, a situation where on the preceding year end, the amount of earnings before interest, tax, depreciation of the ALGECO GROUP Companies (comprising ALGECO S.A.S. and each of its subsidiaries at the date the class D shares are subscribed for) decreased by capital expenditure incurred by the ALGECO GROUP Companies was less than 85% of the target amount for such year mentioned in the agreed budget;

Privileged Relation means

- (i) the husband or wife or the widower or widow of the relevant holder of class B, class C or class D shares;
- (ii) all the lineal descendants in direct line of the relevant holder of class B, class C or class D shares;
- (iii) the brothers and sisters of the relevant holder of class B, class C or class D shares; and
- (iv) the husband or wife or the widower or widow of any of the persons referred to in paragraphs (i), (ii) or (iii) above; Securities means all classes or series of shares issued by any of the Holding Companies, the Company, Ristretto Investissements S.A.S., Ristretto S.A.S. and Algeco S.A.S. and any security (including warrants) entitling the holder thereof

Investissements S.A.S., Ristretto S.A.S. and Algeco S.A.S. and any security (including warrants) entitling the holder thereof (including through beneficial ownership of legal ownership), by way of conversion, subscription, exercise of an option or any other conceivable means, to a financial interest or a voting right in any of the Holding Companies, the Company, Ristretto Investissements S.A.S., Ristretto S.A.S. and Algeco S.A.S. as well as any subscription right in connection with an issuance of Securities by any of the Holding Companies, the Company, Ristretto Investissements S.A.S., Ristretto S.A.S. and Algeco S.A.S.;

TDR means together TDR CAPITAL and its affiliates, CMI and its affiliates as well as any other company (and its affiliates) or physical person with which TDR CAPITAL may syndicate the equity financing of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., as long as TDR CAPITAL shall control, directly or indirectly, RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.;



TDR CAPITAL means TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, a company incorporated in England and Wales having its registered office at 6 Chesterfield Gardens, London, W1J 5BQ, United Kingdom and registered under number 4708906; Transfer when used in connection with any Security means, the act of transferring, selling, assigning, pledging, hypothecating, granting a security interest in or a lien on, placing in trust (voting or otherwise), contributing as a capital contribution or in any other manner, including by way of a merger, encumbering or disposing, directly or indirectly, voluntarily or otherwise, of any Security so designated, including any transfer of Securities by an individual to his or her heirs or spouse, including as a result of death or the liquidation of marital community property.

Unvested Shares means the class B, class C or class D shares (as applicable) held as at the Leaving Date, which are not Vested Class B Shares, Vested Class C Shares or Vested Class D Shares (as applicable);

Vested Class B Shares means where the holder of class B shares is a Leaver, some or all of the class B shares held by such holder which, as at the Leaving Date, have vested as follows:

- (i) if his Leaving Date is on or after 1 September 2007 but prior to 1 September 2008, one third of his holding of class B shares;
- (ii) if his Leaving Date is on or after 1 September 2008 but prior to 1 September 2009, two thirds of his holding of class B shares; and
  - (iii) thereafter, his entire holding of class B shares,

save where Class B Material Underperformance has occurred in any twelve month period in which case the proportion of shares held by the Leaver during that year shall not vest and shall vest in the following year provided no Class B Material Underperformance occurs in such following year and the references to 2007, 2008 and 2009 in (i), (ii) and (iii) above shall be extended accordingly.»

Vested Class C Shares means, for as long as the Company or ALGECO S.A.S. is controlled by TDR CAPITAL, where the holder of class C shares is a Leaver, some or all of the class C shares held by such holder shall vest as follows:

- if the Leaving Date is on or after 16 April 2008 but prior to 16 April 2009, 20% of his holding of class C shares;
- if the Leaving Date is on or after 16 April 2009 but prior to year 16 April 2010, 40% of his holding of class C shares;
- if the Leaving Date is on or after 16 April 2010 but prior to 16 April 2011, 60% of his holding of class C shares;
- if the Leaving Date is on or after 16 April 2011 but prior to 16 April 2012, 80% of his holding of class C shares;
- thereafter his entire holding of class C shares.

Vested Class D Shares means where the holder of class D shares is a Leaver, some or all of the class D shares held by such holder which, as at the Leaving Date, have vested as follows:

- (i) if his Leaving Date is on or after 1 March 2008 but prior to 1 March
- 2009, one third of his holding of class D shares;
- (ii) if his Leaving Date is on or after 1 March 2009 but prior to 1 March 2010, two thirds of his holding of class D shares; and
  - (iv) thereafter, his entire holding of class D shares,

save where Class D Material Underperformance has occurred in any twelve month period in which case the proportion of shares held by the Leaver during that year shall not vest and shall vest in the following year provided no Class D Material Underperformance occurs in such following year and the references to 2008, 2009 and 2010 in (i), (ii) and (iii) above shall be extended accordingly.

3. Article 14 shall be amended as follows;

#### « Art. 14.

- 14.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with the provisions set forth hereafter under article 14.5. (or allocated to the reserves of the Company).
- 14.2. The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, provided that any distribution may only be made pursuant to provisions set forth hereafter under article 14.5.
  - 14.3. The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.
- 14.4. The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members provided however that any distribution may only be made pursuant to the provisions set forth hereafter under article 14.5. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
  - 14.5. In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution these shall be distributed as follows:
- 14.5.1. First, an amount of 0.1% of the nominal value of each class B share, class C share and class D shares shall be distributed to the holders of the class B shares, class C shares and class D shares. The amount to be so received by a



holder of class B shares, class C shares and class D shares shall be deducted from the amounts allocated to such share-holders pursuant to article 15.2.3. and article 15.2.4, as applicable.

- 14.5.2. Secondly, the remaining balance shall be distributed rateably to the holders of class A shares.»
- 4. Article 15 shall be amended as follows:

#### « Art. 15.

- 15.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.
- 15.2. On liquidation and following satisfaction of all liabilities the net liquidation proceeds shall be distributed among members as follows:
- 15.2.1. First, the class A shares shall participate rateably in the distribution of the then current share premium account representing available share premium paid-in on class A shares;
- 15.2.2. Secondly, an amount of 0.1% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of the shares it being understood that the amount to be so received by a holder of class B shares, a holder of class C shares and a holder of class D shares shall be deducted from the amounts allocated to such shareholder pursuant to article 15.2.3. and article 15.2.4, as applicable.
- 15.2.3. Thirdly, each class B share and each class D share shall entitle the holders thereof to a certain distribution (the «Class B Special Distribution» and «Class D Special Distribution») which shall be subject to the overall amount of the liquidation distribution made by the Company upon an Exit Event (as defined in article 6.9. above).

The amount of the Class B Special Distribution and Class D Special Distribution shall be equal to the ratio between (A) the amount («Class B Shares Cumulative Equity Value» or «XB» and «Class D Shares Cumulative Equity Value» or «XD») varying according to the amount of Tier Threshold Equity Value (as defined below) and determined in accordance with the table below and (B) the number of class B shares or class D shares respectively (as applicable).

For the purpose of this article 15.2.3 «Tier Threshold Equity Value» or «Y» means the amount equal to (A) Pt' (as defined in and determined in accordance with the by-laws of RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS) less (B) PtmA (as defined in and determined in accordance with the terms and conditions of the warrants issued at the level of RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS), (C) PtmE (as defined in and determined in accordance with the by-laws of RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS) and (D) the Class C Market Value.

For the purpose of this article 15.2.3, in so far as it relates to the amount of the Class B Special Distribution and Class D Special Distribution, in calculating Pt' there shall be excluded from Pt the cash proceeds received from RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS in respect of the refinancing of the Group Companies completed in February 2006 and the disposal of LPR.

Tier
Threshold
Equity
Value
(«Y»)
0,450,000
2,250,000
3,375,000
5,625,000
8,100,000
8,550,000
9,000,000
9,450,000
3 5 8 9

If the amount of the Tier Threshold Equity Value is equal to one of the values of Y as set out in the sixth column of the above table, then the amount of the Class B Shares Cumulative Equity Value and Class D Shares Cumulative Equity Value for the purposes hereof shall be deemed to be the value set opposite such value of Y in the fourth and fifth column of the above table respectively.

If the amount of the Tier Threshold Equity Value is not equal to one of the values of Y set out in the sixth column of the above table but is comprised between two different values of Y (i.e. inferior value Y  $_{T-1}$  and superior value Y  $_{T+1}$ ) then the amount of the Class B Shares Cumulative Equity Value and Class D Shares Cumulative Equity Value shall be calculated as follows:

$$X = [((Y - Y_{T-1}) / (YT+1 - Y_{T-1})) \times (X_{T+1} - X_{T-1})] + X_{T-1}$$

Where:



X = the amount of the Class B Shares Cumulative Equity Value and Class D Shares Cumulative Equity Value respectively;

 $X_{T+1}$  = the value of X set opposite the superior value of  $Y_{T+1}$  in the fourth or fifth column of the above table;

 $X_{T-1}$  = the value of X set opposite the inferior value  $Y_{T-1}$  in the fourth or fifth column of the above table.

It is specified that Class B Shares Cumulative Equity Value and Class D Shares Cumulative Equity Value shall not be capped. As a matter of consequence, the table above enabling to determine Class B Shares Cumulative Equity Value and Class D Shares Cumulative Equity Value is not exhaustive and above a theoretical value of Class B Shares Cumulative Equity Value and Class D Shares Cumulative Equity Value of 7,875,000.- euros and 1,575,000.- euros respectively, Class B Shares Cumulative Equity Value and Class D Shares Cumulative Equity Value shall be determined as provided above in such a way that «Class B/D Shares Multiple» set forth in the table hereabove increases of 1.0x when «TDR Multiple» set forth in the table hereabove increases of 0.5x.

In the event of a distribution to the class B shares and class D shares pursuant to article 14.5.1., any such distribution shall come in deduction of the entitlement (if any) of the class B shares and the class D shares under the present article 15.2.3.

15.2.4. Fourthly, each class C shares shall entitle the holders thereof to an amount equal to the Class C Market Value as set forth in the table under the definition of «Class C Market Value» which shall be subject to the overall amount of the liquidation distribution made by the Company upon an Exit Event (as defined in article 6.9. above).

In the event of a distribution to the class C shares pursuant to article 14.5.1, any such distribution shall come in deduction of the entitlement (if any) of the class C shares under the present article 15.2.4.

15.2.5. Fifthly, any surplus shall be distributed to the class A shares exclusively.»

## Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 9,775.70.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementionned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour du mois de juin

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire de RISTRETTO INVESTMENTS S.àr.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, alors résidant à Mersch, en date du 9 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 913 du 13 septembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 27 février 2007, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée était présidée par M e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire M <sup>e</sup> Marco Rasqué, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur M <sup>e</sup> Cynthia Martins, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire de déclarer que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera jointe au présent acte en vu de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

Tel qu'il ressort de ladite liste de présence, toutes les (a) neuf cent soixante dix-sept mille quarante-trois (977.043) parts sociales de classe A et (b) quinze mille (15.000) parts sociales de classe B émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré qu'ils ont eu connaissance avant de l'ordre du jour si bien que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de statuer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de vingt quatre millions huit cent un mille soixante-quinze Euros ( $\leqslant$  24.801.075,-) à vingt cinq millions trois cent soixante-seize mille soixante-quinze Euros ( $\leqslant$  25.376.075,-) par l'émission de (i) vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales qui seront dénommées «parts sociales de classe C» ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros ( $\leqslant$  25,-) et (ii) de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de Classe D ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros ( $\leqslant$  25,-) ainsi que par conséquent la définition des droits et obligations des «parts sociales de classe C» et des «parts sociales de classe D».



B. La souscription et le paiement (i) des parts sociales de classe C devant être émises par BC ROQUEPLO SPRL et (ii) des parts sociales de classe D devant être émises par Monsieur Philippe Dulou et par conséquent la modification des articles 5, 6, 14 et 15 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de vingt-quatre millions huit cent un mille soixante-quinze Euros (€ 24.801.075,-) à vingt cinq millions trois cent soixante-seize mille soixante-quinze Euros (€ 25.376.075,-) par l'émission de (i) vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales dénommées «parts sociales de classe C» ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) souscrites et entièrement libérées en espèces par BC ROQUEPLO SPRL, une société constituée et existant en vertu des lois belges sous le numéro 043.680.57 avec siège social au 4, rue de la Presse, 1000, Bruxelles, Belgique et (ii) de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de classe D ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) souscrites et entièrement libérées en espèces par Monsieur Philippe Dulou, né le 9 janvier 1965 à St Etienne et demeurant au 9, rue Suger, 75006 Paris, France.

Avec le consentement des associés, les nouvelles parts sociales de classe C telles que désignées ci-dessus, ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par BC ROQUEPLO SPRL, représenté par M <sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant un formulaire de souscription daté du 30 mai 2007 qui a été signé par le comparant et le notaire soussigné, qui restera annexé à ce document en vu de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

Avec le consentement des associés, les nouvelles parts sociales de classe D telles que désignées ci-dessus, ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par Monsieur Philippe Dulou, représenté par M <sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant un formulaire de souscription daté du 30 mai 2007 qui a été signé par le comparant et le notaire soussigné, qui restera annexé à ce document en vu de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

La preuve du paiement du prix a été donnée au notaire soussigné.

### Deuxième résolution

Il est également décidé de définir les droits et obligations des «parts sociales de classe C» et des «parts sociales de classe D». Les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B existantes ensemble avec les nouvelles parts sociales de classe C et les parts sociales de classe D ne donnent droit chacune qu'à une seule voix.

A la suite de ce qui précède il est décidé de modifier les statuts comme il suit:

- 1. L'article 5 sera ainsi modifié:
- « **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq millions trois cent soixante-seize mille soixante-quinze Euros (€ 25.376.075,-) représenté par (i) neuf cent soixante dix-sept mille quarante-trois (977.043) parts sociales de classe A, (ii) quinze mille (15.000) parts sociales de classe B, (iii) vingt mille (20.000) parts sociales de classe C, et (iv) trois mille (3.000) parts sociales de classe D, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-).

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C et les parts sociales de classe D sont ci-après désignées les «parts sociales» à moins que le contexte ne l'exige autrement.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque classe seront identiques à l'exception de ce qui concerne le transfert de parts sociales et la distribution d'un profit annuel par la Société (également en cas de dissolution ou de liquidation) tel que défini aux articles 6, 14 et 15. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

2. L'article 6 sera ainsi modifié et reformulé:

### « Art. 6. Transfert de parts sociales.

- 6.1. Sous réserve des dispositions des articles 6.4 et 6.5. ci-dessous, les parts sociales sont librement transférables entre associés.
- 6.2. A moins qu'il en soit disposé autrement par la loi, le transfert de parts sociales à des tiers est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.
  - 6.3. Sauf lorsqu'il en est disposé autrement comme à l'article 6.4., les associés peuvent gager leurs parts sociales.
- 6.4. 6.4.1 Les détenteurs de parts sociales de classe B et de parts sociales de classe D ne peuvent pas, et ne devront pas donner leur accord pour transférer, hypothéquer, grever ou autrement disposer de tout ou partie de ces parts, ou consentir toute option ou autre droit sur toute part sociale de classe B ou de part sociale de classe D à toute personne excepté lorsque cela est requis ou permis par les présents statuts.
- 6.4.2 Les détenteurs de parts sociales de classe C ne peuvent pas, et ne devront pas donner leur accord pour transférer, hypothéquer, grever ou autrement disposer de tout ou partie de ces parts, ou consentir toute option ou autre droit sur toute part sociale de classe C à toute personne pendant une période de 5 ans débutant le 16 avril 2007, excepté lorsque cela est requis ou permis par les présents statuts et accepté par le conseil de gérance.
- 6.4.3 Tout transfert de parts sociales de classe C autre qu'un transfert requis ou permis par les présents statuts sera sujet à un droit de préemption en faveur de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. tel qu'indiqué ici (le «Droit de Préemption»).



Dans le cas où le détenteur de parts sociales de classe C (le «Détenteur Vendeur») souhaite céder tout ou partie de ses parts sociales de classe C à une personne (y compris à un autre actionnaire autre que RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.), le Détenteur Vendeur doit d'abord notifier le Transfert envisagé à RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. par un avis écrit («l'Avis de Transfert») qui doit indiquer (i) le nom et l'adresse de l'acquéreur potentiel («l'Acquéreur Potentiel»), (ii) le nombre de parts sociales de classe C à céder («les Parts Sociales Offertes»); (iii) le prix, le paiement et toutes les autres conditions auxquelles le Transfert des Parts Sociales Offertes est sujet (le «Prix Proposé»), (iv) toutes les déclarations et engagements devant être donnés par le Détenteur Vendeur, ainsi que (v) toute autre information utile.

L'Avis de Transfert devra être contresigné par l'Acquéreur Potentiel confirmant les termes de l'Avis de Transfert et sera réputé constituer une offre faite à RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. d'acheter toutes les Parts Sociales Offertes.

RISTRETTO HOLDINGS S.CA. aura trente (30) jours à compter de la réception de l'Avis de Transfert pour envoyer un avis au Détenteur Vendeur afin de l'informer de son intention d'exercer son Droit de Préemption («l'Avis d'Exercice»). Le Droit de Préemption devra être exercé pour toutes les Parts Sociales Offertes aux termes et conditions prévues dans l'Avis de Transfert.

Les Parts Sociales Offertes devront être rachetées par RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. dans un délai de (30) jours (sauf accord contraire entre RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. et le Détenteur Vendeur) à partir de l'expiration du délai durant lequel l'Avis d'Exercice doit être délivré, par l'envoi à RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. d'un formulaire de transfert dûment exécuté se rapportant aux Parts Sociales Offertes achetées contre le paiement du Prix Proposé (selon les mêmes termes et conditions tels qu'indiqués dans l'Avis de Transfert).

Au cas où RISTRETTO HOLDINGS S.CA renonce (de manière explicite, ou implicitement en ne renvoyant pas l'Avis d'Exercice dans les délais) à son Droit de Préemption sur les Parts Sociales Offertes, le Détenteur Vendeur sera autorisé à réaliser le Transfert en question à l'Acquéreur Potentiel selon les termes et conditions prévus et qui ne pourront pas être plus favorables que ceux décrits dans l'Avis de Transfert, étant entendu que ce Transfert aura lieu dans les quatrevingt-dix (90) jours suivant la date à laquelle RISTRETTO HOLDINGS S.C.A a renoncé (ou est supposé avoir renoncé) à son Droit de Préemption, sinon les droits de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A seront restaurés et la procédure mentionnée ci-dessus devra être recommencée.

- 6.5. Transferts de parts sociales de Classe B, Classe C et Classe D autorisés. Malgré les dispositions de l'article 6.4. ci-dessus, les parts sociales de classe B, classe C et classe D de la Société peuvent être transférées:
- (a) à toute personne avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société; ou
- (b) par tous les détenteurs de parts sociales de classe B, de classe C et de classe D avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société (y compris l'accord des détenteurs de parts sociales de classe A) à une «Privileged Relation» d'un tel détenteur de parts sociales de classe B ou de classe C ou de classe D; ou
- (c) par toute personne ayant droit à des parts sociales de classe B ou de classe C ou de classe D à la suite du décès ou de la faillite d'un détenteur de parts sociales de classe B, de classe C et de classe D à toute personne ou trustee à qui un tel détenteur de parts sociales de classe B ou de classe C ou de classe D, si non décédé ou en faillite, serait autorisé à transférer ses parts sociales; ou
- (d) avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société, à des trustees d'un trust dont les seuls bénéficiaires (et les seules personnes capables d'être bénéficiaires) sont les parties (i) qui ont constitué le trust et qui transfèrent les parts sociales en question ou (ii) qui ont constitué le trust qui transfère les parts sociales en question et/ou dans tous les cas une «Privileged Relation» du détenteur de parts sociales de classe B ou de classe C ou de classe D;
- (e) avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société, à toute société contrôlée par un trust tel que mentionné au paragraphe (d) ci-dessus à condition que cette société s'engage à retransférer au cédant toutes les actions transférées si cette société cesse d'être contrôlée par ce trust; ou
- (f) avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société, à toute partie qui avait transféré les parts sociales en question à un tel cessionnaire en vertu des présents statuts;
- (g) avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société, par toute partie dans le cas d'un transfert tel que prévu aux articles 6.6 («Tag Along») et 6.7. («Drag Along»).
- 6.6. «Tag Along». Lorsqu'un acheteur potentiel fait une offre bona fide à des conditions normales de marché d'acquérir des parts sociales de la Société ou de toute Société du Groupe qui entraînerait un «Exit Event», le cédant concerné par cette offre ne sera pas autorisé à vendre ses parts sociales à moins que l'acheteur(s) potentiel(s) de ces parts sociales ou toute personne nommée par eux, en rapport avec chaque détenteur de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C et de de parts sociales de classe D:
- (a) aura proposé d'acheter à chacun de ces détenteurs de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C et de parts sociales de classe D en espèces s'il s'agit d'une offre en espèces ou, s'il ne s'agit pas d'une offre en espèces mais présentant la même forme que celle de l'offre bona fide, dans tous les cas toutes les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C et les parts sociales de classe D détenues par chacun de ces détenteurs, cette offre devant être maintenue pendant un délai qui ne peut être inférieur à dix jours ouvrables à un prix égal à la somme que chaque détenteur



de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C et de parts sociales de classe D serait autorisé à recevoir en cas de survenue d'«Exit Event» conformément aux articles 15.2.3. et 15.2.4. des présents statuts comme si les références dans cet article au boni de liquidation étaient des références à ces produits (the «Tag Along Price»); et

(b) achètera, en ce qui concerne toute personne qui souhaite accepter l'offre telle que mentionnée au paragraphe (a) ci-dessus, à cette personne les parts sociales en question au Tag Along Price simultanément à l'acquisition au cédant potentiel des parts sociales devant être cédées.

## 6.7. «Drag Along.»

- (a) Lorsqu'un acheteur potentiel a fait une offre bona fide à des conditions normales de marché d'acheter les parts sociales de la Société ou de toute Société du Groupe qui entraînerait un Exit Event, les détenteurs de parts sociales de classe A auront le droit de remettre au détenteur de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C et de parts sociales de classe D un avis (cet avis ne devant pas être remise moins de 14 jours avant la réalisation de cet Exit Event (a «Drag Along Notice») exigeant des détenteurs de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C et de parts sociales de classe D qu'ils vendent toutes les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C et les parts sociales de classe D qu'ils détiennent à cette personne comme le détenteur de parts sociales de classe A devra le spécifier dans la Drag Along Notice à un prix (the «Drag Along Price») égal à la somme que les détenteurs de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C et de parts sociales de classe D seraient autorisés à recevoir en cas de survenance d'un Exit Event conformément aux articles 15.2.3. et 15.2.4. des statuts comme si les références dans cet article au boni de liquidation étaient des références à ces produits.
  - (b) La Drag Along Notice inclura les détails de:
  - (i) l'identité de l'acheteur potentiel;
- (ii) le lieu proposé, la date et l'heure de la conclusion de l'achat proposé, et qui ne devra pas avoir lieu moins de quatorze jours à compter de la date de la Drag Along Notice; et
  - (iii) le Drag Along Price.
- (c) Les détenteurs de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C et de parts sociales de classe D vendront toutes leurs parts sociales référencées dans la Drag Along Notice au Drag Along Price en cas de réalisation d'un the Exit Event et autrement en des termes pas moins favorables que ceux convenus entre les détenteurs de parts sociales de classe A et l'acheteur potentiel.
  - 6.8. Good Leaver/ Bad Leaver
- 6.8.1. Si le détenteur de parts sociales de classe B ou de parts sociales de classe C ou de parts sociales de classe D devient un Leaver (à moins que et dans la mesure où RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. en décide autrement), il devra transférer à RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. ou à toute personne telle que désignée par RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. à la date où il est devenu un Leaver, toutes les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C et les parts sociales de classe D détenues par lui.
- 6.8.2. Le prix correspondant à chaque part sociale de classe B et à chaque part sociale de classe D devant être transférée selon l'article 6.8.1. sera:
  - (i) s'il est un Bad Leaver, le Prix d'Emission;
- (ii) s'il est un Good Leaver, la Valeur Vénale de Classe B (the «Class B Market Value») pour toutes les Vested Shares de Classe B ou la Valeur Vénale de Classe D pour toutes les Vested Shares de Classe D, tel qu'applicable et le Prix d'Emission pour toutes les Unvested Shares;

étant indiqué que le prix devra être satisfait par (i) en ce qui concerne, toutes parts sociales transférées au Prix d'Emission, le paiement d'une somme égal au Prix d'Emission des parts sociales de classe B et des parts sociales de classe D à la date de ce transfert et de (ii) en ce qui concerne toutes les parts sociales transférées à la Valeur Vénale de Classe B et/ou la Valeur Vénale de Classe D, par l'émission d'obligations (dans une forme acceptable pour le détenteur de parts sociales de classe B et/ou de parts sociales de classe D et RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.) par la Société pour le solde des montants payables, ces obligations n'étant pas rachetables avant la survenue d'un the Exit Event.

- 6.8.3.Le prix en rapport avec chaque part sociale de classe C devant être transférée selon l'article 6.8.1. devra être:
- (i) s'il est un Bad Leaver, le Prix d'Emission;
- (ii) s'il est un Good Leaver (autre qu'un Good Leaver tel qu'indiqué au (iii) ci-dessous), la Valeur Vénale de Classe C pour toutes les Vested Shares de Classe C et le Prix d'Emission pour toutes les Unvested Shares;
- (iii) si un Good Leaver (lorsque TDR CAPITAL met un terme à une relation de travail dans des circonstances ne justifiant pas un licenciement sommaire conformément à son contrat de travail), la Valeur Vénale de Classe C sans tenir compte du Vesting; à condition que le prix soit satisfait par (i) en ce qui concerne toutes les parts sociales transférées au Prix d'Emission, le paiement d'une somme égale au Prix d'Emission des parts sociales de classe C à la date d'un tel transfert et (ii) en ce qui concerne les parts sociales transférées à la Valeur Vénale de Classe C, par l'émission d'obligations (dans une forme acceptable pour le détenteur de parts sociales de classe C et RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.) par la Société pour le solde des sommes échus, ces obligations n'étant pas remboursables avant la survenue d'un Exit Event.
  - 6.9. Définitions. Pour les besoins de cet article 6 les termes suivants auront la signification suivante: Bad Leaver signifie un Leaver qui n'est pas un Good Leaver;



Contrôle a la signification qui lui est attribué à l'article L.233-3 du Code de Commerce français;

Exit Event signifie un transfert des titres des Sociétés Holding et/ou de la Société et/ou de RISTRETTO INVESTISSE-MENTS S.A.S. et/ou RISTRETTO S.A.S. et/ou de ALGECO S.A.S. entraînant pour TDR CAPITAL la perte du contrôle direct ou indirect de ALGECO S.A.S.;

Good Leaver signifie, concernant les détenteurs de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C ou D respectivement, lorsque:

- (i) la fin de son embauche, mission de conseil ou de gérance en raison de sa maladie, invalidité, retraite à un âge normal ou décès, ou toute autre raison telle que déterminée par TDR CAPITAL LLP; ou
- (ii) son détachement, emploi, mission de conseil ou de gérance est résilié du fait de TDR Capital ou de tout établissement affilié à TDR CAPITAL LLP dans des circonstances ne justifiant pas un licenciement sommaire conformément à son contrat de service;

Leaver signifie soit un Good Leaver soit un Bad Leaver;

Leaving Date signifie la date à laquelle le détenteur de parts sociales de classe B, classe C ou classe D devient un Leaver ou une date ultérieure que RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. peut déterminer;

Material Underperformance de Classe B signifie à une date donnée, la situation dans laquelle, lorsqu'à la fin de l'année précédente, le montant du résultat avant intérêts, impôts, dépréciation des Sociétés du GROUPE ELLIOTT (comprenant RISTRETTO GROUP (UK) LIMITED et chacune de ses filiales à la date à laquelle les parts sociales de classe B sont souscrites) diminuées des frais encourus par les Sociétés du GROUPE ELLIOTT, était inférieur à 85% des objectifs visés pour cette année tel que mentionné dans le budget convenu.

Material Underperformance de Classe D signifie à une date donnée, la situation dans laquelle, lorsqu'à la fin de l'année précédente, le montant du résultat avant intérêts, impôts, dépréciation des Sociétés du GROUPE ALGECO (comprenant ALGECO S.A.S. et chacune de ses filiales à la date à laquelle les parts sociales de classe D sont souscrites) diminuées des frais encourus par les Sociétés du GROUPE ALGECO, était inférieur à 85% des objectifs visés pour cette année tel que mentionné dans le budget convenu.

Privileged Relation signifie

- (i) le mari ou la femme ou le veuf ou la veuve du détenteur de parts sociales de classe B, classe C ou classe D concerné;
- (ii) tous les descendants en ligne directe du détenteur de parts sociales de classe B, classe C ou classe D concerné;
- (iii) les frères et sœurs du détenteur de parts sociales de classe B, classe C ou classe D concerné;
- (iv) le mari ou la femme ou le veuf ou la veuve de toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) ou (iii) ci-dessus;

Prix d'Emission signifie vingt cinq euros (€ 25,-) par part sociale de classe B, part sociale de classe C et de classe D (tel qu'applicable);

Société du Groupe signifie RISTRETTO HOLDINGS S.CA. et chacune et toutes ses filiales;

les Sociétés Holding signifie RISTRETTO MANAGERS S.àr.l. et RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (en particulier toute société contrôlée par TDR CAPITAL et devenant un actionnaire direct ou indirect de la Société)ensemble avec tous leurs successeurs ou cessionnaires;

TDR signifie ensemble TDR CAPITAL et ses affiliés, CMI et ses affiliés ainsi que toute autre société (et ses affiliés) ou une personne physique avec qui TDR Capital peut syndiquer le financement du capital de RISTRETTO HOLDINGS S.CA., aussi longtemps que TDR CAPITAL contrôlera directement ou indirectement, RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.;

TDR CAPITAL signifie TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles ayant son siège social au 6 Chesterfield Gardens, London, W1J 5BQ, Royaume-Uni et inscrite sous le numéro 4708906;

Titres signifie toutes les classes ou séries d'actions émises par toutes les Sociétés Holding, la Société, Ristretto Investissements S.A.S., Ristretto S.A.S. et Algeco S.A.S. et tout titre (warrants inclus) autorisant le détenteur, (également par le biais d'une possession légale), au moyen d'une conversion, souscription, exercice d'une option ou par tout autre moyen concevable, à un intérêt financier ou un droit de vote dans toute Société Holding, la Société, Ristretto Investissements S.A.S., Ristretto S.A.S. et Algeco S.A.S. aussi bien que tout droit de souscription en rapport avec l'émission de Titres par toutes les Sociétés Holding, la Société, Ristretto Investissements S.A.S., Ristretto S.A.S. et Algeco S.A.S.;

Transfert quand il est utilisé en rapport avec tout Titre, signifie l'acte de transférer, vendre, transmettre, gager, hypothéquer, d'accorder une sûreté, la constitution d'un trust (avec droit de vote ou autre), un apport tel qu'un apport en société ou par tout autre manière, également au moyen d'une fusion, d'une sûreté ou d'une disposition, directement ou indirectement, volontaire ou autrement, de tout Titre ainsi désigné incluant tout transfert de Titres par un individu à ses héritiers ou son conjoint, également à la suite d'un décès ou de la liquidation d'un régime matrimonial de communauté de biens;

Unvested Shares signifie les parts sociales de classe B, de classe C ou de classe D (tel qu'applicable) détenues à la Leaving Date qui ne sont pas des Vested Shares de Classe B, des Vested Shares de Classe C ou des Vested Shares de Classe D (tel qu'applicable);

Valeur Vénale de Classe B signifie la valeur vénale des parts sociales de classe B transférées selon l'article 6.8.2. (ii) à la Leaving Date raisonnablement déterminée par RISTRETTO HOLDINGS S.CA.;



Valeur Vénale de Classe C signifie la valeur vénale des parts sociales de classe C (a) transférées conformément aux articles 6.8.3. (ii) et 6.8.3. (iii) comme à la Leaving Date et (b) atteinte à la suite d'un Exit Event, devant être déterminée dans les deux cas en rapport avec la Enterprise Value de la Société (tel que raisonnablement déterminée par RISTRETTO HOLDINGS S.CA dans le cas d'une Leaving Date) et le produit attribué au(x) détenteur(s) de parts sociales de classe C conformément au tableau ci-dessous. Pour les besoins de la détermination de cette Enterprise Value, il faut rajouter toutes distributions reçues par TDR (dans sa qualité d'actionnaire) de la part de RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS après la date de souscription, à l'exception des distributions financées par une augmentation de la Dette Financière qui n'aurait pas pour conséquence une variation de l'Entreprise Value.

Enterprise Value (EV)	Valeur Vénale de Classe C si Leaving Date ou Exit Event surviennent moins de 12 mois à compter du 16 avril 2007	Valeur Vénale de Classe C si Leaving Date ou Exit Event surviennent plus de 12 mois à compter du 16 avril 2007
< € 1.400.000.000	Prix d'Emission	Rien
€ 1.200.000.000	Pas applicable	Prix d'Emission si le résultat annuel du Groupe en septembre 2007 < €173 m (Note 1 ci-dessous)
€ 1.400.000.000		
€ 1.300.000.000	Pas applicable	Prix d'Emission si le résultat annuel duGroupe en septembre 2007 > €173 m (Note 1 ci-des- sous)
€ 1.400.000.000		
€ 1.400.000.000	Prix d'Emission plus 1% de EV > €1.400.000.000	Prix d'Emission plus 1% de EV > €1.400.000.000
€ 1.449.999.999		
€ 1.450.000.000	€1.000.000	€1.000.000
€ 1.449.999.999		
€ 1.500.000.000	€1.000.000 plus 2% de EV > €1.500.000.000 (plafonné à €2.000.000)	€1.000.000 plus 2% de EV > €1.500.000.000
€ 1.599.999.999		
€ 1.600.000.000	€2.000.000	€3.000.000 plus 3% de EV > €1.600.000.000
> € 1.700.000.000	€2.000.000	€6.000.000 plus 1% de EV > €1.700.000.000

Note 1 - LTM OPERATIONAL EBITDA du groupe combiné (défini tel qu'indiqué dans le livre du Conseil de Ristretto, pas les rapports financiers), incluant les résultats des acquisitions sur une base annuelle à partir du 30 septembre 2007 jusqu'à douze mois en arrière pour refléter le EBITDA qui constituerait la base d'une cession;

Valeur Vénale de Class D signifie la valeur vénale des parts sociales de classe D transférées selon 6.8.2. (ii) à la Leaving Date raisonnablement déterminée by RISTRETTO HOLDINGS S.CA.;

Vested Shares de Classe B signifie lorsque le détenteur de parts sociales de classe B est un Leaver, certaines ou toutes les parts sociales de classe B détenues par un tel détenteur, qui à la Leaving Date ont «vested» comme il suit:

- (i) si sa Leaving Date est le ou se situe après le 1 <sup>er</sup> septembre 2007 mais avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2008, un tiers de sa détention de parts de sociales de classe B;
- (ii) si sa Leaving Date est le ou se situe après le 1 <sup>er</sup> septembre 2008 mais avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2009, deux tiers de sa détention de parts sociales de classe B; et
- (iii) par la suite, l'ensemble de sa détention de parts sociales de classe B, sauf lorsqu'une Material Underperformance de Classe B a eu lieu dans une période de douze mois, auquel cas la proportion des parts sociales détenues par le Leaver au cours cette année ne devra pas «vest» et devra «vest» dans l'année suivante à condition qu'aucune Material Underperformance de Classe B ne se soit produite au cours de l'année suivante et les références à 2007, 2008 et 2009 dans (i), (ii) et (iii) ci-dessus seront prolongées en conséquence.»

Vested Shares de Classe C signifie, aussi longtemps que la Société ou ALGECO S.A.S est contrôlée par TDR CAPITAL, lorsque le détenteur de parts sociales de classe C est un Leaver, certaines ou toutes les parts sociales de classe C détenues par un tel détenteur devra «vest» comme il suit:

- si la Leaving Date est le ou se situe après le 16 avril 2008 mais avant le 16 avril 2009, 20% de sa détention de parts de sociales de classe C;
- si la Leaving Date est le ou se situe après le 16 avril 2009 mais avant le 16 avril 2010, 40% de sa détention de parts de sociales de classe C;
- si la Leaving Date est le ou se situe après le 16 avril 2010 mais avant le 16 avril 2011, 60% de sa détention de parts de sociales de classe C;



- si la Leaving Date est le ou se situe après le 16 avril 2011 mais avant le 16 avril 2012, 80% de sa détention de parts de sociales de classe C;
  - par la suite, l'ensemble de sa détention de parts sociales de classe C.

Vested Shares de Classe D signifie lorsque le détenteur de parts sociales de classe D est un Leaver, certaines ou toutes les parts sociales de classe D détenues par un tel détenteur, qui à la Leaving Date ont «vested» comme il suit:

- (i) si sa Leaving Date est le ou se situe après le 1 <sup>er</sup> mars 2008 mais avant le 1 <sup>er</sup> mars 2009, un tiers de sa détention de parts de sociales de classe D;
- (ii) si sa Leaving Date est le ou se situe après le 1 <sup>er</sup> mars 2009 mais avant le 1 <sup>er</sup> mars 2010, deux tiers de sa détention de parts de sociales de classe D;
- (iii) par la suite, l'ensemble de sa détention de parts sociales de classe D, sauf lorsqu'une Material Underperformance de Classe D a eu lieu dans une période de douze mois, auquel cas la proportion des parts sociales détenues par le Leaver au cours cette année ne devra pas «vest» et devra «vest» dans l'année suivante à condition qu'aucune Material Underperformance de Classe D ne se soit produite au cours de l'année suivante et les références à 2008, 2009 et 2010 dans (i), (ii) et (iii) ci-dessus seront prolongées en conséquence.
  - 3. L'Article 14 sera modifié comme il suit:

#### « Art. 14.

- 14.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) du bénéfice pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint (10%) du capital social émis par la Société. Le restant du bénéfice total net de la société peut être distribué conformément aux dispositions ci-après tel qu'indiqué à l'article 14.5 (ou alloué aux réserves de la Société).
- 14.2 Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, étant indiqué que toute distribution ne peut être faite que conformément aux dispositions indiquées ci-après à l'article 14.5.
  - 14.3 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.
- 14.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés à condition cependant que toute distribution soit faite seulement selon les dispositions mentionnées ci-après à l'article 14.5.. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.
- 14.5 Toutes les années où la Société aura des bénéfices nets suffisants pour effectuer des distributions, ces distributions seront faites de la façon suivante:
- 14.5.1 Premièrement, un montant de 0,1% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe B, parts sociales de classe C et parts sociales de classe D devra être distribué aux détenteurs de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C et de parts sociales de classe D. La somme qui sera ainsi reçue par un détenteur de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe D devra être déduite du montant alloué à ces associés conformément à l'article 15.2.3 et à l'article 15.2.4., tel qu'applicable.
  - 14.5.2 Deuxièmement, le solde restant sera distribué équitablement aux détenteurs de parts sociales de classe A.»
  - 4. L'article 15 devra être modifié comme il suit:

## « Art. 15.

- 15.1 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- 15.2 En ce qui concerne la liquidation et suite au paiement de toutes les dettes, le boni de liquidation sera distribué entre les associés de la façon suivante:
- 15.2.1 Premièrement, les parts sociales de classe A devront faire l'objet d'une distribution équitable en ce qui concerne le compte de prime d'émission représentant les primes d'émission disponibles payés sur ces parts sociales de classe A;
- 15.2.2 Deuxièmement, un montant de 0,1% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de parts sociales étant compris que ce montant qui sera reçu par un détenteur de parts sociales de classe B, un détenteur de parts sociales de classe C et un détenteur de parts sociales de classe D devra être déduit des montants alloués à un tel associé en vertu de l'article 15.2.3. et de l'article 15.2.4., tel qu'applicable.
- 15.2.3 Troisièmement, chaque part sociale de classe B et chaque part sociale de classe D donnera droit au détenteur concerné à certaines distributions (la «Distribution Spéciale de Class B» et la «Distribution Spéciale de Class D») sous réserve du montant global du boni de liquidation distribué par la Société à la suite d'un Exit Event (tel que défini à l'article 6.9 ci-dessus).
- Le montant de la Distribution Spéciale de Classe B et de la Distribution Spéciale de Classe D sera égal au ratio entre (A) le montant («Class B Shares Cumulative Equity Value» ou «XB» et «Class D Shares Cumulative Equity Value» ou «XD») variant selon le montant de la «Tier Threshold Equity Value» (tel que défini ci-dessous) et déterminé suivant le



tableau ci-dessous, et (B) le nombre de parts sociales de classe B ou de parts sociales de classe D respectivement (tel qu'applicable).

Pour les besoins de cet article 15.2.3. la «Tier Threshold Equity Value» ou «Y» signifie le montant égal à (A) Pt' (tel que défini dans et déterminé conformément aux statuts de RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS) moins (B) PtmA (tel que défini et déterminé conformément aux termes et conditions des warrants émis au niveau de RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS), (C) PtmE (tel que défini dans et déterminé conformément aux statuts de RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS) et (D) la Valeur Vénale de Classe C.

Pour les besoins de cet article 15.2.3., pour autant qu'il se rapporte au montant de la Distribution Spéciale de Classe B et de la Distribution Spéciale de Classe D, en calculant Pt' il faudra exclure du Pt le produit en espèces reçu de RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS en relation avec le refinancement des Sociétés du Groupe réalisé en février 2006 et la cession de LPR.

TDR Multiple	Class B/D	TDR	Class B	Class D	Tier
	Shares	Cumulative	Shares	Shares	Threshold
	Multiple	<b>Equity Cumulative Cumulative</b>		Equity	
		Value	Equity	Equity	Value
			Value	Value	(«Y»)
			(«X <sub>B</sub> »)	(«X <sub>D</sub> »)	
1.0x	1,0x	300.000.000	375.000	75.000	300.450.000
1.5x	5,0x	450.000.000	1.875.000	375.000	452.250.000
2.0x	7,5x	600.000.000	2.812.500	562.500	603.375.000
2.5x	12,5x	750.000.000	4.687.500	937.500	755.625,000
3.0x	18,0x	900,000.000	6.750.000	1.350.000	908.100.000
3.5x	19,0x	1.050.000.000	7.125.000	1.425.000	1.058.550.000
4.0x	20,0x	1.200.000.000	7.500.000	1.500.000	1.209.000.000
4.5x	21,0x	1.350.000.000	7.875.000	1.575.000	1.359.450.000

Si le montant de la «Tier Threshold Equity Value» est égal à l'une des valeurs de Y tel que fixée dans la sixième colonne du tableau ci-dessus, le montant de la «Class B Shares Cumulative Equity Value» et de la «Class D Shares Cumulative Equity Value» pour les besoins des présents statuts sera considéré comme étant la valeur figurant vis-à-vis de cette valeur Y dans la quatrième et cinquième colonnes respectivement du tableau ci-dessus.

Si le montant de la «Tier Threshold Equity Value» n'est pas égal à l'une des valeurs de Y tel que fixée dans la sixième colonne du tableau ci-dessus mais est compris entre deux différentes valeurs de Y (valeur inférieure Y  $_{T-1}$  et valeur supérieure Y  $_{T+1}$ ), alors le montant de la «Class B Shares Cumulative Equity Value» et de la «Class D Shares Cumulative Equity Value» sera calculé comme suit:

$$X = [((Y - Y_{T-1}) / (Y_{T+1} - Y_{T-1})) \times (X_{T+1} - X_{T-1})] + X_{T-1}$$

Etant précisé que:

X = le montant de la «Class B Shares Cumulative Equity Value» et de la «Class D Shares Cumulative Equity Value respectivement»;

 $X_{T+1}$  = la valeur de X figurant vis-à-vis de la valeur supérieure de  $Y_{T+1}$  dans la quatrième ou cinquième colonne du tableau ci- dessus;

X<sub>T-1</sub> = la valeur de X figurant vis-à-vis de la valeur inférieure Y<sub>T-1</sub> dans la quatrième ou cinquième colonne du tableau

Il est précisé que la «Class B Shares Cumulative Equity Value» et la «Class D Shares Cumulative Equity Value» ne devront pas être plafonnées. En conséquence, le tableau ci-dessus qui permet de déterminer la «Class B Shares Cumulative Equity Value» et la «Class D Shares Cumulative Equity Value» n'est pas exhaustif et au-dessus d'une valeur théorique de la «Class B Shares Cumulative Equity Value» et de la «Class D Shares Cumulative Equity Value» de 7.875.000,- euros et 1.575.000,- euros repectivement, la «Class B Shares Cumulative Equity Value» et la «Class D Shares Cumulative Equity Value» seront déterminées de la manière indiquée ci-dessus de façon à ce que le «Class B Shares Multiple» tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous augmente de 1,0x lorsque le «TDR Multiple» tel que fixé dans le tableau ci-dessous augmente de 0,5x.

En cas de distribution aux parts sociales de classe B et aux parts sociales de classe D conformément à l'article 14.5.1., une telle distribution devra être déduite de tout droit des parts sociales de classe B et des parts sociales de class D conformément au présent article 15.2.3.

15.2.4 Quatrièmement, chaque part sociale de classe C donnera droit aux détenteurs concernés à une somme égale à la Valeur Vénale de Classe C tel qu'indiquée dans le tableau sous la définition de la «Valeur Vénale de Classe C» qui sera sujette à la somme totale de la distribution de produits de liquidation faite par la Société à la suite d'un Exit Event (tel que défini à l'article 6.9. ci-dessus).



Dans le cas d'une distribution aux parts sociales de classe C selon l'article 14.5.1., une telle distribution viendra en déduction de la créance (si créance il y a) des parts sociales de classe C selon le présent article 15.2.4.

15.2.5 Cinquièmement, les excédents devront être distribués aux parts sociales de classe A exclusivement.»

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant à la Société à la suite de son augmentation du capital social sont évalués à environ € 9.775,70.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. Esteves, M. Rasqué, C. Martins, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 25 juin 2007, Relation: EAC/2007/7028. — Reçu 5.750 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007075000/272/858.

(070081714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

## Euro Pyramid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.810.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007076378/242/13.

(070083080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

# HECF UK 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.115.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076571/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09696. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

### Restaurant Pizzeria Flora S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 46, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007075150/236/11.

(070081772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.



## Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 121.660.

Il résulte d'une résolution écrite de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 12 décembre 2006 que:

- Monsieur Brett Klein a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Robert G. Burns, né le 24 décembre 1966, domicilié au 375 Park Avenue, New York 10152, USA, a été nommé administrateur avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075892/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

## Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076372/242/10.

(070083031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

### Euro Park S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007076377/242/13.

(070083081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

### Traduction.lu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 15, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 75.909.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076529/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck